



# LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque lié au Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou de canalisations. Par leurs propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'ils sont susceptibles d'engendrer, certains produits industriels peuvent présenter un grave danger pour la population et l'environnement, si un accident survient lors de leur transport. Explosifs, inflammables, toxiques ou corrosifs, ils peuvent générer une pollution des sols, des cours d'eau ou de l'air, un incendie ou une explosion.

## Sur la commune

Le risque de transport de marchandises dangereuses ne peut être précisément localisé, on considère donc que **l'ensemble d'un axe routier est concerné**. A Crolles, les camions empruntent l'avenue Ambroise Croizat et la route départementale pour la desserte locale et l'autoroute A41 pour le transit.

La commune est également traversée en sous-sol par des conduites de gaz.

## La prévention

Pour prévenir les accidents, les conducteurs suivent des formations spécifiques.

Une **signalétique**, apposée sur les camions transportant ces matières, a également été adoptée : elle permet, en cas d'accident d'identifier rapidement les produits concernés.

